

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

046-214601767-20240227-2024_02_06-DE
Reçu le 05/03/2024

Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 27 février 2024

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 10

Votants 12

Absents 02

Date de la convocation :

16 février 2024

Date d'affichage :

19 février 2024

OBJET :

Délibération N° 2024-02-06

Révision du loyer
logement école 1

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture

Le 05/03/2024

Et publication ou notification

Du 07/03/2024

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept du mois de février à 18 heures 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Gallineau Sébastien - Grimal Béatrice - Martinez
Dimitri- Mas Cédric - Mejeceze Jean-Paul - Mézy Amandine - Serrau Martial -
Verbigüié Laurie.

Absents : Soulier Bruno a donné pouvoir à Verbigüié Laurie- Bouyssou
Vanessa a donné pouvoir à Mas Cédric.

Secrétaire de séance : Mézy Amandine.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le loyer du logement
école 1, occupé par Mme Manin, est révisable annuellement au 01/01/2024.

Il précise que l'indice de révision des loyers base 100 passe de 136.27 au
3^{ème} trimestre 2022 à 141.03 au 3^{ème} trimestre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide
d'augmenter le loyer du logement école 1 à 423.78 € au 01/03/2024, et
mandate Monsieur le Maire pour établir et signer tous documents nécessaires
à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Jacques COLDEFY

